

Le Réveil

de SAINT-PORCHAIRE



n°202

Juin 2021

Sommaire

Bulletin d'informations municipales

LE MOT DU MAIRE P. 4-5

CONSEIL MUNICIPAL
P. 6-16

FÊTE NATIONALE P. 17

INFORMATIONS MUNICIPALES

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE P. 18

TRAVAUX P. 19

QUELQUES CHANGEMENTS À SAINT-PORCHAIRE P. 19

LOTISSEMENT COMMUNAL LES COUDRAIES SUD P. 20

INSCRIPTION À LA GARDERIE ET À LA CANTINE P. 21

CÉRÉMONIE DE LA COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 P. 21

ANIMATIONS P. 22-23

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATION TOURISTIQUE P. 24

PERMANENCES DES FINANCES PUBLIQUES P. 24

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ P. 25

TRANSPORT ET MOBILITÉ À SAINT-PORCHAIRE P. 26

VÉLO ÉLECTRIQUE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR P. 26

QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS VERTS ? P. 27

LA CHECK LIST ANTI MOUSTIQUE TIGRE P. 28

ASSOCIATIONS

THÉÂTR' Ô VERT P. 29

LES VOIX DU BRUANT P. 29

L'APE P. 30

MAM LE NID DES HIRONDELLES P. 30

AMICOUR LES AMIS DU CHÂTEAU DE LA ROCHE COURBON P. 31

TENNIS CLUB SAINT-PORCHAIRE P. 32

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET DE RANDONNÉE P. 33

TAÏ-CHI P. 33

JUDO CLUB DE SAINT-PORCHAIRE P. 33

BADMINTON P. 34

ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT P. 34

NUMÉROS UTILES & MANIFESTATIONS P. 35



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

2021, tout du moins les six premiers mois, ne nous aura pas surpris puisque la pandémie mondiale a continué à sévir sur tous les continents et conditionné notre existence. Nous nous sommes obligés à accepter les contraintes censées nous conduire vers une amélioration globale de la situation. Nous nous sommes habitués à modifier nos comportements, à accepter de moindres déplacements, à nous dispenser de plaisirs simples qui faisaient à la fois le quotidien mais aussi le sel de notre existence. Désormais, il nous faut en tenir compte pour envisager l'avenir puisque nous percevons mieux la fragilité de la société dans laquelle nous vivons. Rien ni personne ne peut dire actuellement que tout est fini !

Quant à elle, notre collectivité continue son évolution. Comme chaque année, le Conseil municipal a voté le budget principal pour l'année en cours et voté aussi les taux de la fiscalité locale. Chacun d'entre vous sait que la taxe d'habitation qui faisait partie des 3 taxes d'imposition locale a, selon la volonté de Monsieur le Président de la République, été supprimée pour la quasi-totalité des contribuables. Cette ressource indispensable pour chaque collectivité devait être compensée par l'État au centime d'Euro près. Pour ce faire, par devers la loi de finances, le gouvernement a décidé de supprimer la taxe sur le foncier bâti qui était payée par le contribuable local mais perçue par le Département et de la réattribuer aux communes à due concurrence de la somme perçue au titre de la taxe d'habitation.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti voté par l'assemblée départementale est de 21,50 %. C'est en fonction de ce taux que les contribuables acquittaient leur impôt foncier au profit du Département. Au titre de l'imposition foncière communale, le taux est de 14,79 %, taux qui n'a pas été modifié depuis de nombreuses années. Le Conseil municipal a dû voter un taux global (14,79 + 21,50) de 36,29 %, taux qui sera celui indiqué sur la feuille d'impôt que vous recevrez en tant que propriétaire foncier. En revanche, vous ne serez pas imposé plus que vous l'étiez précédemment en regard du cumul des sommes attribuées à chaque collectivité. Je tenais à vous faire savoir que le Conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de l'imposition locale. Désormais, seules les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti constituent les éléments de l'imposition locale sur lesquels le Conseil municipal peut agir s'il en est besoin !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service du Trésor Public a cessé son activité dans notre commune mais aussi au profit de bon nombre de collectivités de notre canton. C'était prévu ! La remise des clés de l'immeuble a été effective le 31 mars puisque nous avons convenu avec le directeur des Finances Publiques que ses services pourraient déménager au cours du 1^{er} trimestre contre paiement d'un trimestre de loyer.

Cet immeuble vient de retrouver une nouvelle activité puisque les docteurs Poppelier et Pourrat ont souhaité, après quelques travaux et modifications de l'espace, y établir leurs cabinets médicaux, à compter du mois de juin. De plus, elles vont accueillir un nouveau médecin en la personne de M. Simon Forget. Quatre médecins exerceront donc dans notre commune et ce, en attendant que le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire devienne concret, projet très important pour notre territoire. Aujourd'hui, les professionnels de santé souhaitent travailler ensemble, en réseau avec toutes les structures qui maillent le territoire départemental. Il faut aller dans ce sens, c'est l'avenir pour conserver les services indispensables à la population.

C'est d'autant plus vrai que notre commune est attractive et que nous accueillons des jeunes et des moins jeunes, toutes les composantes de notre société. Tous les terrains du lotissement privé « Le Pré des Roches » ont été acquis. Dans notre lotissement communal, à ce jour les 29 parcelles sont réservées ou vendues. Les maisons commencent à être construites et à la fin de l'année le paysage aura vraiment changé. Notre commune présente bien des avantages et la recherche de terrains constructibles ne se dément pas. C'est pourquoi un autre lotissement, privé aussi, verra le jour au cours du deuxième semestre tout près de la gendarmerie réalisant ainsi la liaison entre cette dernière et les maisons existantes.

Enfin pour compléter les aménagements réalisés par le Conseil départemental jusqu'à la gendarmerie, les travaux vont reprendre à la fin du mois de juin pour se terminer dans les derniers jours de juillet. La chaussée sera entièrement refaite, ce qui n'était pas prévu initialement, un réseau pluvial sera créé et l'entrée du nouveau lotissement matérialisée. Un cheminement piétonnier pour accéder à la rue du Gros Chêne sera réalisé. Un nouvel îlot central, positionné avant la rue du Gros Chêne en arrivant de Saintes, incitera les automobilistes à ralentir. L'éclairage public sera mis en place pour apporter plus de sécurité en entrée de bourg.

Incontestablement, malgré les vicissitudes, notre commune continue son évolution positive et sera en mesure de concrétiser d'autres projets importants si le programme, décidé par le gouvernement « Petites Villes de Demain » pour lequel notre commune a été retenue par le Préfet de Région sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Saintes, est doté de moyens financiers prioritaires. Nous sommes dans une société en pleine mutation et nous devons faire en sorte que notre commune soit toujours porteuse de projets dynamiques en rapport avec les besoins de la population.

Jean-Claude GRENON,
Maire de Saint-Porchaire



Les décisions du conseil municipal

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Administration

Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1.000 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan et MM. Garraud et Tireau, le Conseil Municipal,
ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Vie associative

Subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles

Comme chaque année, la Commission en charge de la vie associative s'est réunie et a examiné les demandes des Associations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, étant également précisé que les conseillers municipaux membres du bureau de l'une de ces associations n'ont pas pris part au vote (M^{me} Louassier, M^{me} Moizan, M. Tireau), le Conseil Municipal,
ACCORDE aux associations sportives et culturelles suivantes, ayant un intérêt local, une subvention de fonctionnement :

- Ateliers Artistiques du Bruant (section danse)	1.780 €
- Aïkido Step Fitness	1.500 €
- Badminton Saint-Porchaire 17	300 €
- Club de Gymnastique Volontaire	500 €
- Judo Club	1.650 €
- La Boule Blanche	800 €
- Les Voix du Bruant	900 €
- Saint Porchaire-Corme Royal	
Football Club	1.000 €
- Tennis Club de Saint-Porchaire	2.500 €
- Theatr'O'Vert	700 €
- Culture & Spirit	200 €
- Amitié Saintonge Banfora	200 €
TOTAL	12.030 €

DIT que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal chapitre 65.

Finances

Décision modificative n° 2

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE la décision modificative n° 2 suivante :
Section de fonctionnement

Dépenses		
Article	libellé	montant
6534	cotisations de sécurité sociale	+ 2.500 €
042/6811	dotation aux amortissements	+ 1.000 €
678	autres charges	- 3.500 €

Section d'investissement

Recettes		
Article	libellé	montant
040/2804133	amortissement des projets d'infrastructure	+ 1.000 €

Dépenses		
Article	libellé	montant
2128	opération 147 - espaces verts	+ 2.800 €
2313	opération 136 - groupe scolaire	+ 1.800 €
020	dépenses imprévues	- 3.600 €

Finances

Remboursement des dépenses d'éclairage public des villages mitoyens - Les Jeuzines - Le Grand Pallet - Les Maigrières

Monsieur le Maire indique au Conseil que comme chaque année, il est proposé de récupérer les dépenses de fonctionnement de l'éclairage public des villages mitoyens des « Jeuzines », des « Maigrières » (poste le Cocard) et du Grand Pallet sur les communes limitrophes concernées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière à l'éclairage public des villages mitoyens à :

- pour la Commune de Les Essards : 145,06 €,
- pour la Commune de Saint-Sulpice d'Arnoult : 75,29 €.

DIT que cette recette sera constatée au budget communal au chapitre 75.

Personnel

Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire du 17 mars 2020 au 11 mai 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'État et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de 1.000 €. Cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Durant la période du confinement du printemps, soit du 17 mars 2020 au 11 mai 2020, deux agents municipaux ont travaillé et ainsi assuré la continuité du service public, à savoir la secrétaire générale et l'adjoint technique.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

DIT que cette prime sera versée aux agents ci-dessous visés ayant été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics ayant entraîné un surcroît de travail, du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 :

- secrétaire générale
- agent du service technique

DIT que cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 1.000 € et sera versée en une seule fois au mois de décembre 2020 étant précisé qu'elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

DIT que la dépense en résultant sera constatée au chapitre 012.

Domaine et patrimoine

Lotissement communal les Coudraies Sud : autorisation donnée au Maire de signer les actes de vente et tous documents s'y rapportant

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente et tous les documents s'y rapportant dans le cadre des transactions des terrains du Lotissement communal Les Coudraies Sud.

Affaires scolaires

École élémentaire : participation financière pour les élèves hors commune - année scolaire 2019/2020

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 a été de 68.096,65 €. Avec un effectif de 128 élèves inscrits à l'école élémentaire sur l'année scolaire 2019/2020, le coût des dépenses de fonctionnement par élève est de 504,42 €.

Comme chaque année, il est proposé de demander une participation équivalente au coût/élève, soit 504,42 €, aux communes du lieu de résidence des enfants, qui ont donné leur accord pour l'inscription à l'école de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le montant de la participation financière pour les élèves d'élémentaire hors commune à 504,42 €.

SOLLICITE cette participation auprès des Communes qui ont donné leur accord pour les inscriptions à l'école élémentaire de Saint-Porchaire et accepté de participer aux dépenses de fonctionnement ou pour les élèves inscrits en ULIS.

INDIQUE que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal chapitre 74.

Intercommunalité

Compétence urbanisme : Décision sur le transfert automatique de la compétence « plan d'urbanisme, et document d'urbanisme » à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

La loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence liée à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération dans un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. L'article 136 II 2^e alinéa de la loi

Les décisions du conseil municipal

ALUR prévoit que si la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan), le Conseil Municipal,
S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge.
DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

Gendarmerie

Le 9 juillet dernier le cabinet d'études Abaque a présenté à la Commission Entretien des Bâtiments le diagnostic énergétique du bâtiment principal de la gendarmerie.

Il est ressorti de cette étude que des travaux étaient indispensables pour améliorer la performance énergétique du bâtiment mais aussi le confort des locataires. Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la catégorie « Rénovation thermique et transition énergétique », et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de la catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ».

Gendarmerie

Rénovation thermique de la gendarmerie - Finances - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021,

dans la catégorie Rénovation thermique et transition énergétique, pour les travaux de rénovation thermique de la gendarmerie, dont le montant est estimé à 90.372,69 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
remplacement des ouvrants	55.852,12 €	Etat - DETR	sollicitée	90.372,69 €	50%	45.186,35 €
remplacements du chauffage	18.540,64 €	Etat - DSIL	sollicitée	90.372,69 €	30%	27.111,81 €
isolations planchers bas	15.979,93 €	Fonds propres	acquise	90.372,69 €	20%	18.074,53 €
TOTAL H.T.	90.372,69 €					

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2021 à l'opération 096.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Gendarmerie

Rénovation thermique de la gendarmerie - Finances - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local (DSIL), dans la catégorie Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables pour les travaux réalisés sur les bâtiments publics visant à diminuer la consommation énergétique, pour les travaux de rénovation thermique de la gendarmerie, dont le montant est estimé à 90.372,69 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
remplacement des ouvrants	55.852,12 €	Etat - DETR	sollicitée	90.372,69 €	50%	45.186,35 €
remplacements du chauffage	18.540,64 €	Etat - DSIL	sollicitée	90.372,69 €	30%	27.111,81 €
isolations planchers bas	15.979,93 €	Fonds propres	acquise	90.372,69 €	20%	18.074,53 €
TOTAL H.T.	90.372,69 €					

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2021 à l'opération 096.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Défense incendie

Le Préfet avait signé le 17 mars 2017 un arrêté préfectoral portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ce règlement rappelle que les habitations, notamment en zone d'ha-

bitat dispersé, doivent se situer au maximum à 400 mètres d'un point d'eau incendie.

Dans le courant de l'année 2019, la Commune a signé une convention de mise à disposition d'une parcelle au village des Aiguilles et a acquis deux parcelles dans le village du Gourdin et dans le village du Terrier permettant la mise en place de bâches incendie de 60 m³. Afin de poursuivre la sécurisation des villages, Monsieur le Maire a rencontré différents propriétaires de terrains pouvant accueillir d'autres dispositifs de défense contre l'incendie, au village du Gros Chêne, au village des Jeuzines et au village des Martinauds. Ces travaux sont éligibles à la DETR à hauteur de 60 % du montant HT des travaux (au lieu de 40 %) car la commune est classée en ZRR (zone de revitalisation rurale).

Défense incendie

Acquisition d'une partie de la parcelle ZP 141 appartenant à M. Mounier Roland sise Les Racines (village Le Gros Chêne) pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir 100 m² sur la parcelle ZP 141 sise Les Racines, tel que défini sur le plan annexé, appartenant à M. Roland Mounier, au prix de 10 €/m², pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en la forme d'une bâche incendie de 60 m³.

PRÉCISE que les frais relatifs au bornage et à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 173.

Défense incendie

Acquisition de la parcelle ZT 99 appartenant à M^{me} Thorin Nathalie, sise Les Jeuzines (village Les Jeuzines) pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle ZT 99 sise Les Jeu-

zines, d'une superficie de 225 m², tel que défini sur le plan annexé, appartenant à M^{me} Nathalie Thorin, au prix de 10 €/m², pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en la forme d'une bâche incendie de 60 m³.

DIT que la superficie exacte de la parcelle ZT 99 sera déterminée par un géomètre expert.

PRÉCISE que les frais relatifs au bornage et à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 173.

Défense incendie

Acquisition d'une partie de la parcelle Z0 156 appartenant à M. et M^{me} Guérin, sise rue du Champ de la Croix (village Les Martinauds) pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir 100 m² sur la parcelle ZO 156 sise rue du Champ de la Croix, tel que défini sur le plan annexé, appartenant à M. et M^{me} Guérin, au prix de 10 €/m², pour l'implantation d'un dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) en la forme d'une bâche incendie de 60 m³.

PRÉCISE que les frais relatifs au bornage et à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 173.

Défense incendie

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Finances - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021,

Les décisions du conseil municipal

pour les travaux de mise en œuvre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), dont le montant est estimé à 33.598 € HT.

ACCEPTÉ le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
acquisition de terrains	4.250 €	Etat - DETR	sollicitée	33.598 €	60%	20.158,80 €
fraîs de notaire et de bornage	2.530 €	Département	sollicitée	33.598 €	20%	6.719,60 €
bâche 60 m ³ y compris travaux connexes	26.818 €	Fonds propres	acquise	33.598 €	20%	6.719,60 €
TOTAL H.T.	33.598 €					

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2021 à l'opération 173.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Défense incendie

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime le versement d'une subvention pour les travaux de mise en œuvre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), dont le montant est estimé à 33.598 € HT.

DIT que les dépenses pour ces travaux seront inscrites au budget primitif de l'année 2021 à l'opération 173.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2021

Administration

Modification du règlement intérieur

Lors de la séance du 23 novembre 2020, M^{mes} Louassier et Moizan et MM. Garraud et Tireau avaient déposé, le matin même, 20 amendements concernant le règlement intérieur, alors même que le groupe de travail avait validé en réunion les 23 articles du règlement. Considérant le nombre important d'amendements, Monsieur le Maire avait proposé au Conseil, afin de respecter le délai imposé par la loi, de voter le règlement tel que présenté ce jour-là, puis de demander au groupe constitué de se remettre au travail. Cette nouvelle réunion a eu lieu le 11 janvier 2021.

Monsieur le Maire invite les conseillers à se reporter au document de travail qui leur a été envoyé avec la convocation. Chacun ayant eu la possibilité d'en prendre connaissance, il propose de revenir sur chaque amendement et de les soumettre au vote. Ensuite, il soumettra le règlement intérieur modifié au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (M^{mes} Louassier et Moizan, MM. Garraud et Tireau), le Conseil Municipal,
ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

Urbanisme

Révision allégée n°1 pour la zone UX du secteur Les Racines: approbation de la révision allégée n°1 après enquête publique

Lors de la séance du 16 septembre 2019, le Conseil a prescrit la révision allégée n° 1 avec pour objectif de réduire la bande inconstructible liée à l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme le long de la RD 137, concernant les parcelles ZP 134, ZP 135 et ZP 136 sise Les Racines. La procédure est arrivée à son terme et le conseil doit approuver le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que conformément à l'article R.123-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté.

DIT que le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet suivant : www.st-porchaire.fr

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire dès sa transmission à la sous-préfecture de Saintes et l'accomplissement des mesures de publicité.

Finances

Travaux de rénovation énergétique du Centre Paul Chénereau : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local - « DSIL Rénovation énergétique des bâtiments communaux - Plan de relance »

Depuis l'installation des bureaux de la Maison France Services au Centre Paul Chénereau, et par voie de conséquence, un usage quotidien des bureaux, il a été constaté que le bâtiment présentait des lacunes en matière d'énergie : simple vitrage, système de chauffage ancien, notamment dans le hall où il est même défaillant, isolation insuffisante. Des travaux sont donc nécessaires pour mettre le bâtiment au niveau des normes actuelles en matière de dépenses énergétiques.

La Préfecture nous a informés le 21 janvier dernier qu'en marge de la DSIL « classique », une nouvelle enveloppe était allouée pour des travaux spécifiquement sur la rénovation thermique des bâtiments publics dans le cadre d'un plan de relance économique.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement public Local - « DSIL Rénovation énergétique des bâtiments communaux - Plan de relance » pour les travaux réalisés sur les bâtiments publics visant à diminuer la consommation énergétique, pour les travaux de rénovation thermique du Centre Paul Chénereau, dont le montant est estimé à 12.103,66 € HT.

ACCEPTE le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	ACQUISE SOLLICITEE	MONTANT ELIGIBLE	%	MONTANT
- remplacement des menuiseries	1.575,02 €	Etat - DSIL Fonds propres	sollicitée acquise	12.103,66 € 12.103,66 €	80 % 20 %	9.682,93 € 2.420,73 €
- remplacement d'un velux	1.170,00 €					
- remplacement du chauffage	5.947,64 €					
- Isolation	3.411,00 €					
TOTAL H.T.	12.103,66 €					

DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif de l'année 2021 à l'opération 092.

DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget principal, chapitre 13.

Finances

Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le Conseil doit autoriser le Maire dans l'attente du vote du budget primitif 2021, de payer les factures d'invest-

tissement. Cette autorisation est donnée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020 (hors compte 16 - emprunts) étant entendu que ces crédits seront inscrits lors de l'adoption du BP 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, soit 431.784,17 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	OPE / ART
Remplacement chauffage	GH ENERGIE	9.173,00 €	140/2313
TOTAL		9.173,00 €	

Finances

Mise en place du paiement par prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'un de nos locataires a demandé à être prélevé pour le paiement de son loyer. Cette possibilité est déjà offerte pour le paiement des factures de cantine et de garderie depuis le 01/01/2019. Les délibérations avaient alors été prises en précisant précisément que l'autorisation était donnée pour les factures de cantine et de garderie.

Il propose aujourd'hui de prendre une délibération de portée générale pour toutes les prestations des services communaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux, à compter du 1^{er} avril 2021.

PRÉCISE que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Finances

Effacement de la dette de cantine de l'année 2020 au bénéfice de

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune a reçu le 4 février dernier, un avis du Centre des Finances Publiques demandant à la Commune d'annuler

Les décisions du conseil municipal

une dette de cantine de l'année 2020 au vu d'un jugement de la commission de surendettement de la Charente-Maritime prononcé le 02/02/2021.

Pour cette période, la dette s'élève à 237 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DIT que la dette de cantine pour l'année 2020 est annulée au vu du jugement prononcé par la commission de surendettement de la Charente-Maritime le 2 février 2021.

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65.

Domaine et patrimoine

Renouvellement de la convention de location du logement du Centre Paul Chénereau

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement de la convention précaire pour la location du logement du Centre Paul Chénereau avec M. Jean-Luc Berthelot pour une nouvelle période d'un an du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022.

FIXE le loyer mensuel à 304,13 €.

APPROUVE le versement d'une indemnité mensuelle de contrôle et de surveillance à M. Jean-Luc Berthelot de 91,07 €, qui sera déduite du montant mensuel du loyer susvisé.

PRÉCISE que les frais afférents aux contrats et à la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, de téléphone, d'assainissement et toutes les taxes et impôts ainsi que tous les frais courants d'entretien sont à la charge exclusive du locataire.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

PRÉCISE que la recette correspondante sera constatée au budget communal chapitre 75.

Voirie

Demande d'inscription au programme d'aménagement des traverses du Département de la Charente-Maritime : de la rue de Royan à la sortie de l'agglomération

Suite aux travaux qui ont été réalisés en 2013/2014 rue Nationale entre la poste et la perception, sous maîtrise d'ouvrage du Département, Monsieur le Maire propose au Conseil de demander l'inscription de la Commune

au programme d'aménagement des traverses du Département pour la poursuite de ces travaux depuis la rue de Royan à la sortie de la Commune.

À ce jour, la participation des Communes pour ce type de travaux est de 40 % du montant HT des études et des travaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour et 1 contre (M^{me} Louassier), le Conseil Municipal,

SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime l'inscription de la Commune de Saint-Porchaire au programme des aménagements de traverses pour les travaux d'aménagement de la RD 237 / rue Nationale depuis la rue de Royan vers la sortie de l'agglomération en direction de Rochefort. **ACCEPTE** de participer au financement des études à hauteur de 40 % du montant HT.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 204.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Finances

Budget Communal - Compte administratif 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	718.561,97 €	1.270.384,31 €
Excédent reporté de l'exercice 2019	-	1.363.711,47 €
Total	718.561,97 €	2.634.095,78 €
Résultats 2020 - excédent	1.915.533,81 €	

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	864.991,85 €	1.163.511,66 €
Déficit reporté de l'exercice 2019	551.721,18 €	-
Total	1.416.713,03 €	1.163.511,66 €
Résultats 2020 - déficit	- 253.201,37 €	

PRÉCISE que l'excédent global de clôture s'élève à 1.662.332,44 € [excédent de fonctionnement (1.915.533,81 €) - déficit d'investissement (253.201,37 €)].

Finances

Budget Communal - Compte de gestion 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2020, qui fait apparaître un excédent global de clôture s'élevant à 1.662.332,44 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2020 est conforme au compte administratif 2020.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Budget Communal - Affectation des résultats 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'affecter au financement de la section d'investissement - compte 1068 : 447.767,37 €

DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 1.467.766,44 €

DÉCIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement - compte 001 : 253.201,37 €

Finances

Budget communal - Vote du produit et des taux de la fiscalité directe locale au titre de l'année 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE le produit des taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2021, à la somme de 495.556 €.

FIXE comme suit les taux de chacune des taxes locales repris au tableau de l'état 1259 :

Taxes	Taux
FONCIER BÂTI	36,29 %
FONCIER NON BÂTI	45,85 %

Finances

Budget communal - Budget primitif 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 15 voix pour et 4 contre (Mmes Louassier et Moizan, MM. Garraud et Tureau), le Conseil Municipal,

ADOpte ainsi qu'il suit, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif 2021 :

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général 334.760,00 €

012 - Charges de personnel 390.800,00 €

65 - Autres charges

de gestion courante 123.050,00 €

66 - Autres charges financières 3.300,00 €

67 - Charges exceptionnelles 1.344.236,44 €

042 - Opérations d'ordre

entre section 14.500,00 €

023 - Virement

sur la section d'investissement 530.000,00 €

TOTAL 2.740.646,44 €

RECETTES

013 - Atténuation de charges 3.000,00 €

70 - Produits des services 140.900,00 €

73 - Impôts et taxes 634.000,00 €

74 - Dotations, subventions,

participations 436.950,00 €

75 - Autres produits

de gestion courante 56.005,00 €

76 - Produits financiers 25,00 €

77 - Produits exceptionnels 2.000,00 €

002 - Excédent antérieur reporté 1.467.766,44 €

TOTAL 2.740.646,44 €

ADOpte ainsi qu'il suit, opération par opération, la section d'investissement du budget primitif 2021 :

DÉPENSES

088 - Église 275.500,00 €

093 - CPC 2 Hall/Mezzanine 24.950,00 €

096 - Gendarmerie 108.800,00 €

121 - Maison médicale 38.500,00 €

127 - Terrains de foot 6.000,00 €

129 - Espace multi-activités 43.400,00 €

130 - Parcours de santé 20.000,00 €

131 - Voirie - Chemins 36.300,00 €

Les décisions du conseil municipal

136 - Groupe scolaire	20.600,00 €
139 - Ancienne trésorerie	10.000,00 €
140 - Salle des fêtes	14.000,00 €
144 - Bâtiment technique	28.150,00 €
146 - Eclairage public	18.050,00 €
147 - Espaces verts	5.750,00 €
160 - Maison du tennis et courts	15.800,00 €
161 - Terrains de boules	10.000,00 €
163 - Mairie	6.250,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie	69.600,00 €
189 - Champ de Foire	5.700,00 €
209 - Presbytère	9.500,00 €
231 - Skate Park	43.000,00 €
241 - Plan Local d'Urbanisme	7.666,00 €
247 - Aménagement de la rue Nationale	143.000,00 €
art 1641 - Emprunt en euros	21.030,00 €
art 168751 - GFP de rattachement	8.172,00 €
art 2111 - Terrains nus	30.500,00 €
art 2115 - Acquisition bâtiments	75.000,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	36.950,00 €
art 020 - Dépenses imprévues	71.696,00 €
art 001 - Déficit reporté	253.201,37 €
TOTAL	1.457.065,37 €

RECETTES

088 - Église	27.171,00 €
093 - Centre Paul Chénereau	9.680,00 €
096 - Gendarmerie	36.000,00 €
129 - Espace multi-activités	136.454,00 €
130 - Parcours de santé	4.166,00 €
136 - Groupe scolaire	18.276,00 €
173 - Défense extérieure contre l'incendie	50.351,00 €
231 - Skate Park	10.750,00 €
art 10222 - FCTVA	120.000,00 €
art 10226 - Taxe d'aménagement	15.000,00 €
art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	14.500,00 €
art 041 - Opérations patrimoniales	36.950,00 €
art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	447.767,37 €
art 021 - Virement de la section de fonctionnement	530.000,00 €
TOTAL	1.457.065,37 €

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Compte administratif 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2020 du Lotissement Les Coudraies Sud tel que présenté colonne ci-dessous.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	344.169,99 €	341.881,56 €
Excédent reporté de l'exercice 2019	-	2.289,00 €
Total	344.169,99 €	344.170,56 €
Résultats 2020 - excédent	0,57 €	

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	341.881,06 €	363.065,49 €
Déficit reporté de l'exercice 2019	143.065,49 €	-
Total	484.946,55 €	363.065,49 €
Résultats 2020 - déficit	- 121.881,06 €	

PRÉCISE le déficit global de clôture s'élève donc à 121.880,49 € [excédent de fonctionnement (0,57 €) - déficit d'investissement (121.881,06 €)].

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Compte de gestion 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
APPROUVE les opérations effectuées tant en dépenses qu'en recettes, pendant la gestion de l'exercice 2020, qui fait apparaître un déficit global de clôture s'élevant à 121.880,49 €.

CONSTATE que le compte de gestion de l'exercice 2020 est conforme au compte administratif 2020.

PRÉCISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Affectation des résultats 2020

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
DÉCIDE d'affecter l'excédent reporté en fonctionnement - compte 002 : 0,57 €
DÉCIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement - compte 001 : 121.881,06 €

Finances

Lotissement communal Les Coudraies Sud - Budget primitif 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ADOPTE le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Coudraies Sud » pour l'année 2021 :

Section de fonctionnement

DÉPENSES

011 - Charges à caractère général 467.100,00 €
 65 - Autres charges de gestion courante 5,00 €
 042 - Opérations d'ordre entre section 341.881,06 €
 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation 2.100,00 €
TOTAL 811.086,06 €

RECETTES

70 - Produits des services 533.980,49 €
 74 - Dotations, subventions, participations 55.000,00 €
 75 - Autres produits de gestion courante 5,00 €
 002 - Excédent antérieur reporté 0,57 €
 art 042 - Opérations d'ordre entre section 220.000,00 €
 art 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation 2.100,00 €
TOTAL 811.086,06 €

Section d'investissement

DÉPENSES

art 001 - Déficit reporté 121.881,06 € art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 220.000,00 €
TOTAL 341.881,06 €

RECETTES

art 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 341.881,06 €
TOTAL 341.881,06 €

Budget

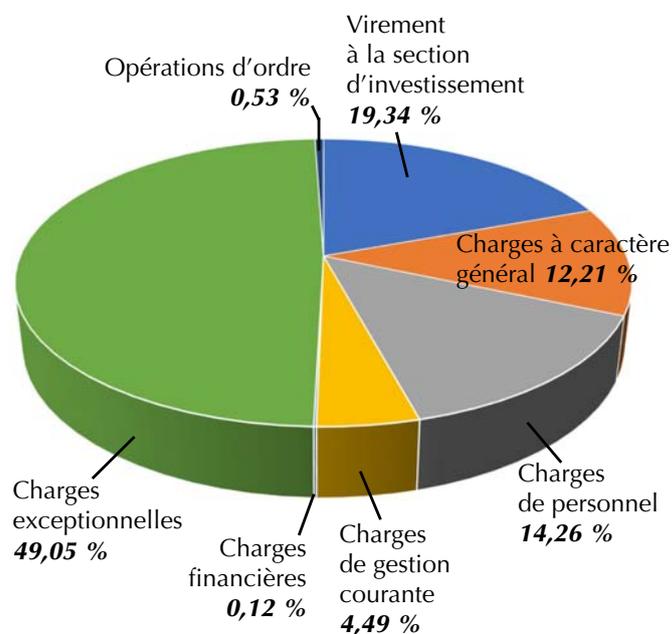
Les résultats 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
718 561,97 €	2 634 095,78 €	1 416 713,03 €	1 163 511,66 €
↓		↓	
excédent de l'année 2020 1 915 533,81 €		déficit de l'année 2020 -253 201,37 €	

Au terme des opérations comptables de l'année 2020, l'excédent de clôture s'élève à + 1.662.332,44 €.

Le budget primitif 2021

Dépenses de fonctionnement 2021 : 2 740 646 €



La fiscalité à Saint-Porchaire en 2021

La taxe d'habitation sur les résidences principales va progressivement disparaître ; l'État s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes.

Ainsi, il est demandé cette année de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui est égal en Charente-Maritime à 21,50 %.

L'État a mis en place un coefficient correcteur, qui est de 0,762482 pour notre commune, qui va permettre au Département de nous reverser que ce qui doit nous revenir.

Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune doit voter un taux de 36,29 %, soit 14,79 + 21,50.

Les décisions du conseil municipal

Domaine et patrimoine

Acquisition de la parcelle AW 62 appartenant à M^{me} Bouquet Solange, sise Le Bourg-Rue Nationale

Dans le cadre du projet de maison médicale pluridisciplinaire, une parcelle appartenant à M^{me} Bouquet Solange (parcelle AW 62, sise Le Bourg, rue Nationale) se situe entre les parcelles appartenant à la Commune là où doit s'implanter le projet. M^{me} Bouquet a fait part de son accord de céder cette parcelle, d'une superficie de 291 m², à la Commune au prix de 50 €/m², soit au total 14.550 €. Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 17 voix pour et 2 abstentions (M^{mes} Louassier et Moizan), le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle AW 62 sise Le Bourg-Rue Nationale, d'une superficie de 291 m², tel que défini sur le plan annexé, appartenant à M^{me} Solange Bouquet, au prix de 50 €/m², dans le cadre du projet d'implantation d'une maison médicale pluridisciplinaire.

PRÉCISE que les frais relatifs au bornage et à la rédaction de cet acte seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 121.

Domaine et patrimoine

Acquisition d'une partie de la parcelle ZT 165 appartenant à M. et M^{me} Coelho Michael et Elvina

M. et M^{me} Coelho, domiciliés 2 rue du Bois Princesse, ont construit un mur de clôture sur leur propriété en limite du domaine public. Or, ils ont informé la Commune qu'une partie des arbres situés en bord de route, en raison de leur importance, empiètent sur leur parcelle. Ils ont donc proposé de reculer leur limite de propriété et que la Commune acquiert cette partie de parcelle.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'acquérir une partie de la parcelle ZT 165 sise 2 rue du Bois Princesse, d'une superficie d'environ 14,70 m², tel que défini sur le plan annexé, ap-

partenant à M. et M^{me} Coelho Michael et Elvina, au prix de 15 €/m².

PRÉCISE que les frais relatifs à l'acquisition de cette parcelle seront à la charge de la Commune de Saint-Porchaire.

AUTORISE le Maire à intervenir pour la signature de cet acte.

INDIQUE que les dépenses seront imputées au budget communal, opération 2111.

Personnel

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime - mise en place d'une convention-cadre

La Commune fait depuis de nombreuses années appel au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. Pour ce faire, à chaque mise à disposition de personnel, une convention est signée entre la Commune et le Centre de Gestion. Dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours à ce service, le Centre de Gestion propose désormais de passer une convention-cadre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADHÈRE au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime;

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au Service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

DIT que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

INSCRIRA au budget les crédits nécessaires en tant que de besoin.

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site www.st-porchaire.fr rubrique vie municipale / comptes rendus des conseils municipaux.



Les résultats de l'élection de mars 2020 nous ont placés en minorité mais avec un faible écart de 54 voix, et cela mériterait qu'il en soit plus tenu compte. Or la réalité est toute autre.

On nous reproche notre manque de coopération. Mais si coopérer, c'est siéger, écouter, rester silencieux et voter oui à tout, alors effectivement nous ne sommes pas coopératifs et nous le revendiquons. Le conseil municipal devrait être un lieu de débats et d'échanges entre tous les conseillers municipaux. A Saint-Porchaire, le débat se résume à un dialogue, parfois animé, entre le Maire et la minorité que nous représentons. Dès que nous émettons des propositions, formulons des remarques ou posons des questions, nous avons l'impression de déranger un scénario déjà écrit à l'avance. Avoir des avis divergents ne fait pas de nous des irresponsables. Bien au contraire, cela devrait amener la majorité à parfois reconsidérer ses choix. Nous savons nous aussi penser à l'intérêt général.

On nous qualifie d'opposition mais, en refusant systématiquement nos propositions, c'est la majorité municipale qui s'inscrit finalement dans une logique d'opposition. Nos propositions, qui ont pour objectif

d'améliorer la qualité de vie, sont-elles si aberrantes ? Il nous semble que non et nous vous en laissons juges : **Panneau Pocket** (application d'infos et d'alertes gratuites pour les habitants et adoptée par 10 communes de notre CDC), installation de **bancs** et de **poubelles** dans l'espace public, **parkings à vélo**, réfection des **toilettes publiques** et des **sanitaires de l'école**, dispositif de protection contre le soleil pour faire **baisser la chaleur dans les salles de classe**, mesure de la qualité et du **renouvellement de l'air** dans les classes (voire au sein de la garderie et du restaurant scolaire), étude d'un **réaménagement de la voirie qui desservira le futur centre de secours**, création d'une commission scolaire et périscolaire, **collecte des masques sanitaires** usagés pour recyclage...

Avec une réserve de plus d'un million et demi d'euros, qui ne cesse d'augmenter d'année en année, ce n'est pas un problème d'argent mais de volonté.

Soyez assurés que malgré les difficultés et les obstacles, nous poursuivrons activement notre mandat et continuerons à être force de proposition tout en restant à votre écoute.

Pour nous contacter : agirensemblepourSP@gmail.com
Facebook : [@AgirEnsemblepourSP](https://www.facebook.com/AgirEnsemblepourSP)

Nadège LOUASSIER, Patrick GARRAUD,
Claire MOIZAN et Daniel TIREAU



Fête nationale



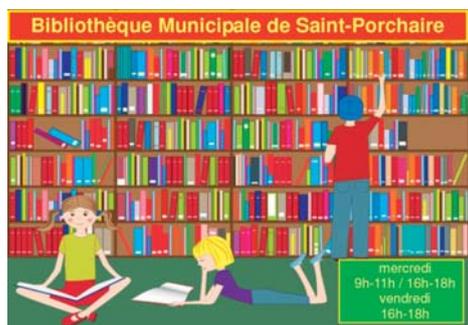
Grand feu d'artifice offert par la commune
samedi 13 juillet 2021 à 23 h au stade de football
précédé de la retraite aux flambeaux
au départ de la salle des fêtes à 22 h 30



Informations municipales

La bibliothèque municipale

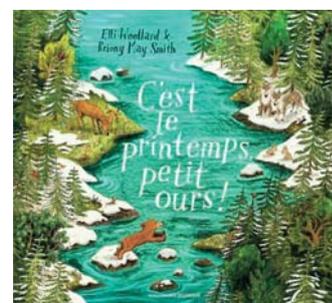
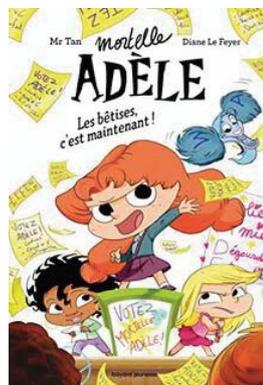
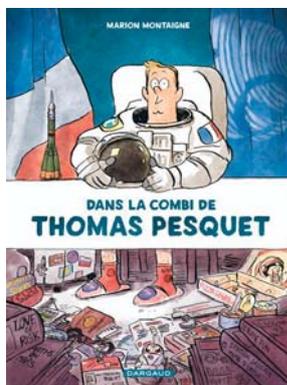
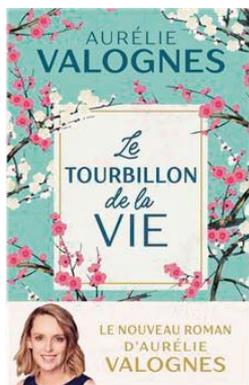
**un service gratuit pour les Saint-Porcherois
et les habitants des communes environnantes**



La bibliothèque est située au premier étage du Centre Paul Chénereau où une équipe de bénévoles est à disposition toute l'année (vacances scolaires comprises) aux heures de permanence :

- Les mercredis de 9 h à 11 h et de 16 h à 18 h
- les vendredis de 16h à 18h

Elle possède environ 4.000 titres (livres, CD, livres audio), et enrichit son fond chaque année : 170 ouvrages ont rejoint nos rayonnages en 2020 ainsi que quelques nouveautés en avril 2021 destinés aux jeunes comme aux adultes.



La bibliothèque va bientôt s'enrichir d'une nouvelle section : science-fiction - fantasy - fantastique.

L'accompagnement de la médiathèque départementale sous forme de prêts et grâce au Service de Livraison Express Mensuel (SLEM) permet d'accéder rapidement au plus près des demandes des lecteurs.

Chaque adhérent est assuré de trouver à la bibliothèque municipale le document qui correspond le mieux à ses centres d'intérêt.

Les coins lecture



L'équipe de bénévoles



Travaux



Élagage de l'Allée des Platanes

En mars 2021, le mois où nos platanes situés dans la rue portant le même nom, ont été taillés. L'entreprise d'élagage missionnée par la mairie a travaillé nos grands arbres ornementaux de façon « sanitaire ». Cette pratique consiste en un entretien de

l'arbre sans modifier son volume ni sa structure. C'est une sorte de révision et de contrôle l'arbre. Cela permet également de laisser passer le vent, sécurisant ainsi les ouvrages se trouvant à proximité lors d'un phénomène météorologique. Une opération délicate, confiée à un spécialiste, qui a nécessité une grue montant jusqu'à 40 mètres. Cette intervention effectuée tous les dix ans s'est déroulée sans incident.

Travaux rue Jules Verne



Travaux de voirie Rue Jules Verne sur le caniveau central, pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie.

NOUVEAU

Quelques changements à Saint-Porchaire



**CABINET
MEDICAL**

Un nouveau cabinet médical a ouvert au 103 rue Nationale (locaux occupés par le Trésor Public jusqu'au 31/12/2020).

Les Docteurs Poppelier, Pourrat et Forget y sont installés depuis le 1^{er} juin 2021.

Caza Box s'agrandit



Vous propose des box de stockage (stockage personnel, garde-meubles).

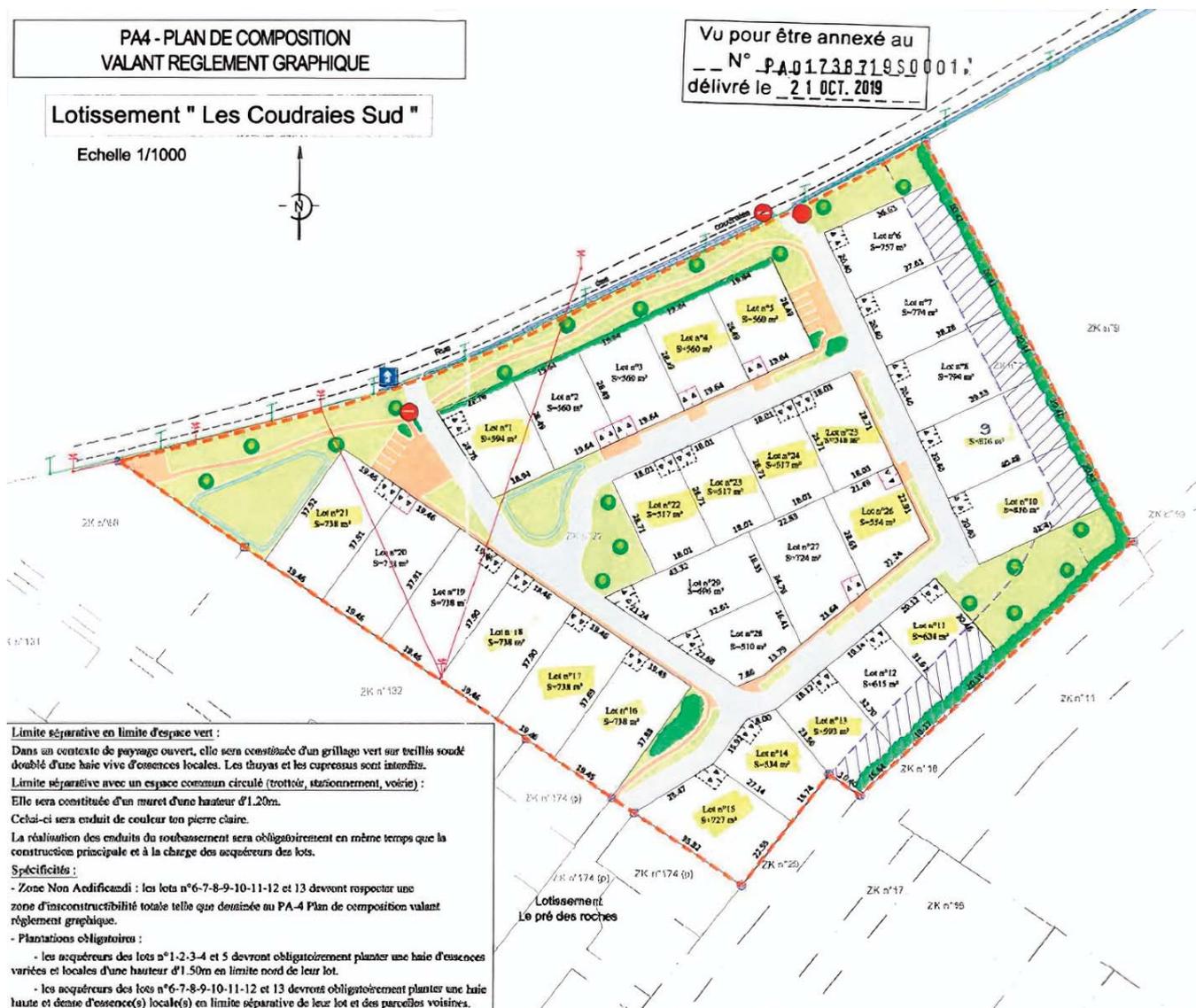
Bâtiments situés près d'Intermarché placés sous vidéo-surveillance + alarme et système d'entrée par badge électronique. Tél : 06.36.48.54.91.

Le supermarché Intermarché s'agrandit

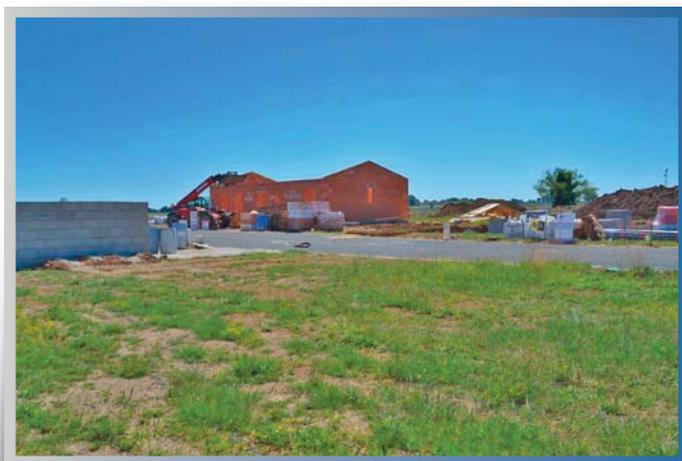


Il augmente ainsi sa surface de vente de 649 m². Les travaux doivent s'achever en octobre 2021.

Lotissement communal Les Coudraies Sud



Le lotissement communal Les Coudraies Sud situé rue des Coudraies se compose de 29 lots, dont tous sont vendus à ce jour avec 24 permis de construire déposés ou délivrés.



La rue qui dessert le lotissement a été dénommée rue des Mésanges Bleues.

Inscription à la garderie et à la cantine

Afin d'inscrire les élèves à la garderie et à la cantine, les familles ont reçu le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce dossier est à déposer en mairie au plus tard le 23 août 2021.

En cas de non inscription aux activités périscolaires, merci de retourner en mairie uniquement la fiche signalétique (page 2).

Petit rappel : depuis le 1^{er} janvier 2019, il est possible de payer les factures de la cantine et de la garderie, par prélèvement bancaire.

Les familles qui désirent opter pour ce service doivent retourner en mairie l'imprimé joint à ce dossier, accompagné d'un RIB.

Il est possible d'adhérer à ce service de prélèvement automatique tout au long de l'année en retournant l'imprimé et un RIB en mairie.

Pour les familles qui ont déjà opté pour ce service, il est inutile de renouveler votre demande (sauf modification des coordonnées bancaires).



COMMUNE de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale
17250 SAINT PORCHAIRE

☎ 05 46 95 60 21 - 📠 05 46 95 68 18 - ✉ mairie@st-porchaire.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
- année scolaire 2021 / 2022 -

GARDERIE
CANTINE

Ce dossier comprend :

- 1 - La fiche signalétique et la fiche d'inscription à retourner en mairie
- 2 - Le règlement interne aux activités périscolaires à conserver
- 3 - L'accusé de réception du règlement périscolaire à retourner en mairie
- 4 - L'imprimé pour prélèvement automatique des factures
- 5 - Le code de bonne conduite à la cantine à conserver
- 6 - La fiche d'absence pour la garderie
- 7 - La fiche d'inscription mensuelle à la garderie

Dossier d'inscription à retourner avec l'accusé réception du règlement interne
AVANT LE 23 AOUT 2021

En cas de non inscription aux activités périscolaires,
merci de retourner en Mairie
uniquement la fiche signalétique

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre la gestion des inscriptions des enfants aux activités périscolaires et de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction du dossier. Conformément à la loi "informatique et liberté" et au Règlement Général à la protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant.

Cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée au Monument aux morts, uniquement en présence de Monsieur le Maire, des adjoints au maire, de M. Villélégié, président des Anciens combattants et de M. Braud, Porte-drapeau.





Marché semi-nocturne de Saint-Porchaire

PRODUCTEURS
BIO

ARTISANS
LOCAUX



Ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par la municipalité



Place Béziers

les vendredis
2, 9 & 16 juillet
3, 10 & 17 septembre
de 17h30 à 22h00



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Saint-Porchaire

**Forum des Associations
Samedi 4 septembre 2021**



**Parking de l'Aire Sportive
de 10h00 à 13h00**

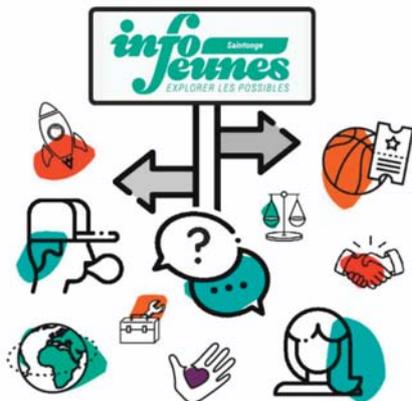


NOUVEAU !
A LA MAISON FRANCE SERVICES

Dès le
9 juin

PERMANENCE INFO JEUNES TOUS LES MERCREDIS DE 14H A 17H30

GRATUIT ET ANONYME LE SERVICE INFO JEUNES
INFORME ET ACCOMPAGNE **TOUS LES JEUNES**
AINSI QUE LEURS PARENTS !



UN ESPACE POUR ÉCHANGER AUTOUR DE VOS QUESTIONS SUR LES : ÉTUDES, STAGES,
JOBS, LOGEMENT, TRANSPORT, SANTÉ, LOISIRS, PROJETS, BÉNÉVOLAT, ...



INFORMATIONS & CONTACTS :
INFO JEUNES - LILJA HUBERT 05 46 97 49 50 OU THIERRY VALLEE 07 57 45 34 56
FRANCE SERVICE COEUR DE SAINTONGE 34, RUE NATIONALE - ST PORCHAIRE
FRANCE SERVICES : 05 46 74 13 90
RETROUVEZ TOUTES NOS ACTUS ! MISSION LOCALE - BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA SAINTONGE

La Journée Défense et Citoyenneté



Qui ? Tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans.
Pourquoi ? Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur les listes électorales.

Comment ? En se présentant à la Mairie muni (e) :

- * d'une pièce d'identité en cours de validité
- * du livret de famille des parents
- * d'un justificatif de domicile.

Attention : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.



Un RAM c'est quoi ?

- Un lieu d'accueil et d'informations pour les parents sur les **modes de garde**



- Un lieu d'accueil et de formation pour les **assistants maternels et familiaux** et tous ceux qui souhaitent le devenir



- Des **ateliers d'éveil gratuits** pour les assistants maternels et les enfants qu'elles accueillent



+ d'infos

Sylvie PAPILLON et Aline CASSIER
Responsables Relais Assistants Maternels
Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège BP 7 - 17250 Saint Porchaire
Tel : 06 01 05 10 94 - 06 14 96 58 97 - ram@coeurdesaintonge.fr

Retrouvez-nous sur

Voilà l'été... !!

Le Sec'J' c'est :

- Un accueil pour les 11-17 ans
- Des activités de détente, de loisirs, de découvertes
- Des sorties, des séjours, des soirées thématiques, des stages...
- 4 locaux sur le territoire : local jeunes de St Porchaire, local jeunes de Beurlay, local jeunes de Ste Gemme et local jeunes de Soullignottes

... avec au programme :

Un **séjour** dans le massif central

Une **rando vélo** sur 4 jours

Un **raid mob citoyen** 7 jours pour appréhender les routes du département, code et passage du permis AM avec l'auto-école, mini-camp en toiles de tentes, de la prévention et du Fun !!

Des **sorties :**

Aqualand
Luna Park
Accromâts...

Des **stages :**

- initiation **permis B** sur 4 jours pour les 15 ans et plus
- Surf
- Sauvetage Côtier
- Voile, billard, gym freestyle
- Film Suédois

+ d'infos

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15

Mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr

Adresse Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire



Secteur jeunesse

Transport et mobilité à Saint-Porchaire

Témoignage de monsieur Frédéric Pouget, habitant de Saint-Porchaire, qui utilise quotidiennement la ligne TER Bords-La Rochelle.

« Habitant à Saint-Porchaire depuis 2012, j'utilise quotidiennement depuis lors ce moyen de transport pour me rendre sur mon lieu de travail à La Rochelle. La fréquence des trains n'a fait que s'améliorer depuis lors. Actuellement je voudrais vraiment témoigner de l'excellente desserte dont nous avons la chance de bénéficier. 15 trains par jour en semaine. Une très bonne qualité en matière de ponctualité, rapidité et confort. La gare de Bords est vraiment très facile d'accès depuis Saint-Porchaire (10 à 12 minutes de voiture). »

LIAISON TER BORDS LA ROCHELLE				15 TRAINS PAR JOUR en semaine			
Départ de Bords	Arrivée à LA ROCHELLE			Départ de La Rochelle	Arrivée à BORDS		
6h04	6h48	45	⌚				
6h52	7h37	45	⌚	8h39	9h23	44 mn	
7h58	8h38	40	⌚	12h29	13h13	44 mn	
10h33	11h17	45	⌚	17h09	17h48	39 mn	
12h51	13h36	45	⌚	17h44	18h28	44 mn	
17h03	17h47	45	⌚	19h07	19h55	48 mn	
18h29	20h04	1h35	⌚	20h15	20h58	43 mn	
20h10	20h57	47	⌚	21h28	22h12	44 mn	

Et aussi...

Les flyers détaillés (horaires, coordonnées, infos pratiques) sont disponibles à l'accueil de la mairie.



Vélo électrique : ce que vous devez savoir



Le Vélo à Assistance Electrique (VAE), moyen de transport qui permet de se déplacer sans trop d'efforts et sans émettre de pollution, ne nécessite aucun permis et n'est pas soumis à une assurance obligatoire. Vous devez lors de vos sorties sur route, respecter le code de la route. Cependant, quelques précautions s'imposent pour éviter les mauvaises surprises, notamment en cas d'accident. Pensez à vérifier votre contrat d'assurance.

Les cyclistes sont soumis aux mêmes règles que les autres conducteurs. Mais, s'ils commettent une infraction au code de la route, aucun point ne leur sera retiré de leur permis, auto ou moto. Le montant de l'amende reste inchangé.

Attention : En cas d'infraction grave, un retrait du permis peut-être effectué sur décision judiciaire. Restez prudents et bonnes balades.

Que faire de nos DÉCHETS VERTS ?



ZÉRO DÉCHETS
VERTS
DÉCHET
cyclad

92 kg

par habitant en 2020

13 600 t

déchets verts réceptionnés dans les 23 déchetteries de Cyclad

Une ressource plutôt qu'un déchet

Ces déchets verts sont compostés mais ils peuvent tout à fait rester dans votre jardin pour conserver sur place la richesse de la matière organique.

C'est un gain de temps, un gain d'argent et un geste éco-responsable.

3 GESTES ZÉRO DÉCHET

LE MULCHING

C'est laisser la tonte sur place. Elle va se décomposer naturellement et contribuer à nourrir le sol gratuitement. Il suffit de tondre sans le bac de ramassage et un peu plus souvent.



LE COMPOSTAGE

C'est la décomposition naturelle des déchets organiques par les micro-organismes.

Déposez vos tontes progressivement dans le composteur (par couche de 10 cm) ou faites-les sécher à proximité pour alterner déchets de cuisine et tontes séchées. Elles apprécieront d'être mélangées avec du broyat de branches.

Tous les autres déchets de jardin peuvent être déposés dans le composteur.



LE PAILLAGE

C'est recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de branches. Il permet de réduire la pousse des mauvaises herbes, de protéger de la sécheresse et d'enrichir le sol. Vous pouvez déposer directement vos tontes au pied des plantations et des haies.

Comment broyer les petits branchages à la tondeuse ?

Étendre les déchets sur le sol et passer la tondeuse en surélevant les roues avant. Puis, avancer sur le tas en les baissant progressivement. Répéter l'opération.



DÉPÔTS SAUVAGES ET BRÛLAGE SONT INTERDITS

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits, l'amende peut s'élever jusqu'à 1 500 euros : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963>

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit. C'est dangereux pour au moins trois raisons : risques d'incendie, d'accidents de la circulation et pour la santé.

contact@cyclad.org
05 46 07 16 66
cyclad.org
f @cyclad17

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir





Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos
(mauvais)
souvenirs



Théatr' Ô Vert : on ne lâche rien

Notre activité, le théâtre, activité culturelle où prime le lien social, où le contact humain, la parole, l'échange sont essentiels, s'est vu de nouveau entravée par les vagues épidémiques successives de COVID-19. Les ateliers se sont poursuivis par visioconférence et peu d'élèves ont lâché ! Bravo à eux. En mai est enfin arrivée la reprise en extérieur. Presque tout le monde était de retour. En juin, pour les ateliers enfants, nous ferons des représentations en extérieur (réservées à un petit public) ou par captation en vidéo des scènes pour garder une trace du travail fait cette saison. Par ailleurs on donne rendez-vous aux spectateurs du groupe adulte en septembre. Car les adultes, eux aussi n'ont pas lâché prise ! On vous tiendra au courant sur notre site, les réseaux sociaux ou par l'affichage.

Pour la reprise en septembre on espère qu'elle se fera dans les conditions les plus normales possible.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, salle multi-activités :

Les cours de théâtre pour les enfants

- le mardi de 17 h 30 à 18 h 30, pour les 7-11 ans ;
- le mardi de 18 h 30 à 20 h, pour les 11-15 ans.

L'atelier adulte c'est le mardi de 20 h 30 à 22 h.

Association Théatr'Ô Vert

06.82.73.59.82 – theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr // facebook.com/theatrovert17

Chorale Les Voix du Bruant

L'année 2020 aura été fortement perturbée, nous avons repris nos répétitions en septembre et depuis octobre 2020, plus rien !

Nous espérons pouvoir reprendre en septembre 2021 dans la nouvelle salle multi-activité de Saint-Porchaire.

Notre chorale est répartie en 4 pupitres (Soprano, Alto, Ténor et Basse), et se compose de 35 membres dont 15 hommes sous la direction de notre cheffe de chœur Edwige Agnus. Notre répertoire est varié pour le plaisir de tous.

Si cela vous tente, venez nous rejoindre !

Cela fait un bien fou, aucune connaissance n'est requise en musique.

Seul regret, que cela ne soit pas remboursé par notre Sécurité sociale.

Les répétitions ont lieu une fois par semaine, dans la joie et la bonne humeur de 20 h 10 à 22 h à l'espace multi-activités (en face de Cyclad, et à côté de la Maison de l'Enfance).

N'hésitez pas à nous contacter par mail (lesvoixdubruant17@gmail.com) ; par téléphone au 05 46 91 40 58 ou à l'un d'entre nous pour plus d'informations.

Venez découvrir nos concerts et notre actualité sur notre site internet : <http://lesvoixdubruant17.sitew.fr>

(Les noms des membres du bureau sont dans les mentions légales) ; ou sur notre page facebook :

<https://www.facebook.com/lesvoix.dubruant.5>

Nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances avec vos proches.

Nous serons présents à la Journée des associations en septembre 2021 si cela est permis.

Protégez-vous, vous et vos proches pour en finir avec cette pandémie.

À bientôt pour chanter ensemble.



Les associations

L'APE (Association des Parents d'Élèves et amis de l'école publique)

Encore une année scolaire en demi-teinte qui s'achève pour l'APE !

Du fait de la crise sanitaire et des différents confinements, nous n'avons pas pu organiser les manifestations habituelles (bourse à l'enfance, repas créole, vide grenier, etc.) mais nous avons su rebondir pour proposer de nouvelles activités.

En effet, cette année, l'APE a proposé aux parents d'élèves 2 ventes de gâteaux « Gatokilo » (une à l'automne et la deuxième en avril 2021), une vente de chocolats pour Pâques, une vente de fleurs et bulbes au printemps pour agrémenter les différents jardins et pour finir la vente de tickets de tombola et celle des étiquettes personnalisées.

L'année scolaire a été clôturée en beauté par une grande tombola le dernier week-end de juin 2021.

Toutes nos manifestations connaissent un succès grandissant et nous en sommes très heureux, car les bénéfices réalisés permettent d'aider les écoles à organiser de belles sorties pour nos enfants. Et grâce à l'APE, ces sorties ne coûtent que quelques euros aux parents, et souvent rien du tout !

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, membres ou non de l'association, dynamiques et souriants, qui donnent de leur énergie et de leur temps, et grâce à qui tout devient possible.

Projet Coccinelle

Nous avons tous des cartouches d'encre vides à la maison que nous ne savons pas où jeter correctement.

« Madame Coccinelle » collecte les cartouches d'encre vides des imprimantes jet d'encre pour les recycler et les reconditionner (quand cela est possible). C'est écolo et en plus ça rapporte 40 € minimum aux écoles à chaque envoi.

Dépêchez-vous de déposer vos cartouches vides dans l'un des points de collecte à votre disposition dans la commune, à la Communauté de communes et à la mairie.

Nous ne collectons pas les toners.

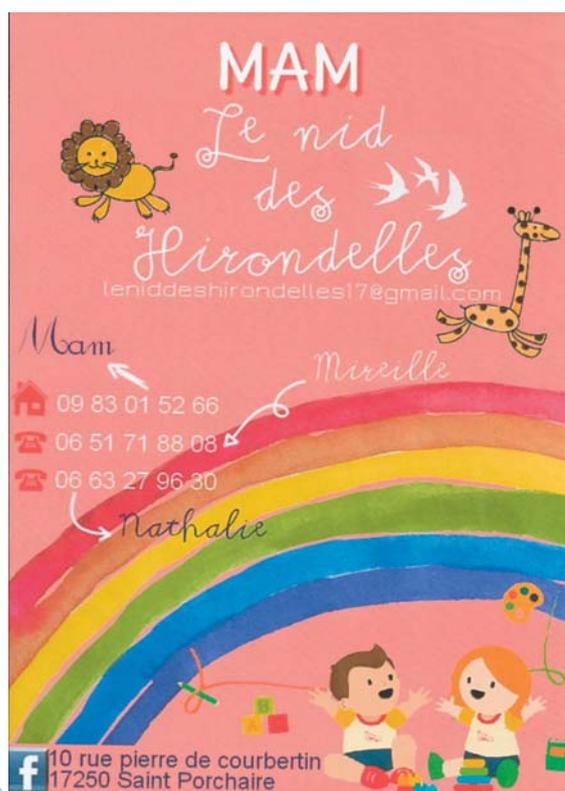
Nos prochains rendez-vous

- Courant septembre 2021 : rétrospective de l'année écoulée (en images) puis assemblée générale.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous devant l'école le jeudi 2 septembre pour le café de la rentrée !

Pour nous contacter : Clarice Païs Vieira au 07 68 40 43 71 – ape.stporchaire17250@gmail.com ou par l'intermédiaire des enseignants.

Retrouvez-nous aussi sur Facebook : « APE de Saint-Porchaire ».



Association MAM Le Nid des Hirondelles

La Maison d'assistantes maternelles est un lieu où nous exerçons notre métier d'assistantes maternelles. Nous sommes toutes les deux agréées pour 4 enfants de 0 à 3 ans soit 8 enfants accueillis quotidiennement.

Afin de pérenniser notre association, nous organisons des ventes de gâteaux (tous les 2 mois), brioches (occasionnellement), chocolats (période de fêtes), fleurs (trimestriel).

Nous attendons la réouverture des salles des fêtes pour organiser notre loto spécial enfants annuel et souhaiterions également organiser une bourse à l'enfance.

Nous avons également une page sur facebook sur laquelle nous partageons notre quotidien et nos différentes actions associatives.

Mireille Lasserre et Nathalie Fragneau
10, rue pierre de Coubertin 17250 St Porchaire
09 83 01 52 66
Leniddeshirondelles17@gmail.com



Amicour Les Amis du château de la Roche Courbon



Malgré les temps difficiles que nous traversons, notre association, créée dans le but d'aider à la conservation du domaine de la Roche Courbon, continue d'œuvrer, grâce à l'engagement et au soutien des bénévoles, des donateurs et des adhérents.

Inutile donc de revenir sur la triste année passée, car en 2021, différentes manifestations sont programmées en espérant qu'elles pourront avoir lieu.

Les journées médiévales d'Amicour le 13 juin et du Château le 25 juillet 2021

Compte tenu du contexte actuel, les produits des exposants, même sans rapport direct avec le Moyen Âge, seront acceptés.

Sites en scène avec une pièce de théâtre « Marius » de Marcel Pagnol qui se tiendra dans la cour d'honneur du château, les 5, 6, 7 et 8 juillet 2021.

La course nature sera organisée les 23 et 24 octobre 2021.

Le marché de Noël est prévu pour les 4 et 5 décembre prochains.

Certaines de ces manifestations se déroulent grâce à l'aide financière du Conseil départemental, à qui j'adresse mes sincères remerciements.

D'autres activités méritent d'être évoquées

Le circuit préhistozen qui est entretenu, et amélioré grâce à une équipe de choc, sous la houlette de Bernard Boudeau. Des animaux en bois réalisés par Philippe Huet vont agréablement le parcours.

Domage que le vandalisme complique la tâche des responsables.

Le pont des chasseurs est en voie de réparation. Travaux également réalisés par les bénévoles.

Concernant l'assemblée générale, elle aura lieu en septembre, à une date qu'il reste encore à fixer.

J'adresse mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui nous permettent de faire vivre notre association.

William Weber, président - Christophe Chevalier, vice-président



Jeu de piste en famille, avec accompagnement sur tablette numérique



L'aventure coccinelle - À partir de 6 ans
Deux heures en extérieur
pour retrouver
les coccinelles perdues

Les associations

Tennis club de Saint-Porchaire



Le Tennis Club de Saint-Porchaire connaît comme toutes les associations une saison très difficile en raison de cette crise sanitaire qui touche l'ensemble de la communauté nationale et bien au-delà : absence de compétitions, pratique du tennis en extérieur, absence de manifestations...

Néanmoins, nous avons pu maintenir une activité sportive pour nos jeunes, notamment les cours de tennis ont pu reprendre grâce à la disponibilité et au professionnalisme de nos entraîneurs Julien Fernandez (Coach BE) et Jean-Louis

Leleu (Coach AMT) qui donnent beaucoup de leur temps pour faire progresser l'ensemble de nos adhérents.

La stratégie sportive du bureau était axée principalement sur la continuité dès que possible de la poursuite des cours de tennis où plusieurs sessions de rattrapage ont pu être dispensées durant les vacances de février et d'avril 2021. Heureusement que le temps a été de la partie durant cette période. Le retard sera sans nul doute comblé d'ici la fin juin 2021.

La situation d'urgence sanitaire tend à s'apaiser et, prochainement, tout d'abord pour les plus jeunes, la reprise des cours de tennis en salle sera possible à compter du 19 mai 2021 comme le préconise la FFT via les mesures gouvernementales.

Malgré cette crise, notre association a progressé sur des projets qui se concrétisent grâce à une collaboration étroite avec les services municipaux comme le remplacement des pare-feux dans la salle de tennis qui évitera bien des fuites et par conséquent l'annulation de cours de nos licenciés ou l'annulation des rencontres de championnat à l'avenir. Comme cela a déjà été le cas par le passé.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un autre projet verra le jour très prochainement soit en fin de saison ou lors du démarrage de la nouvelle saison tennistique, à savoir l'éclairage de nos deux courts extérieurs de tennis.

Ces nouveaux aménagements vont permettre au club de nous rendre encore plus attractif afin de pouvoir effectuer certaines manifestations et compétitions et d'attirer d'autres licenciés pour que le projet sportif devienne plus ambitieux.

Nous remercions très chaleureusement toute l'équipe municipale de Saint-Porchaire pour nous avoir soutenus dans ce projet nécessaire à l'évolution de notre club.

Nous espérons très prochainement proposer des manifestations à nos adhérents au cours de la seconde quinzaine du mois de juin 2021 avec l'organisation de notre fête annuelle du tennis et, pourquoi pas, un week-end compétition dont les dates seront communiquées prochainement par le bureau.

Depuis la création de notre lien facebook par Joseph Guimese, nous avons pu l'agrémenter par des photos et des petits challenges. Venez-y jeter un œil et devenez même acteur. D'ailleurs, vous pourrez retrouver la programmation de nos manifestations et la vie associative de notre club.

(Lien facebook : <https://www.facebook.com/Tennis-Club-Saint-Porchaire-101264468418272>).

Si vous êtes intéressés par la pratique du tennis dans un club convivial, n'hésitez pas à nous contacter soit par mail : tc-stporchaire@live.fr ou par téléphone, M. Gadiou Frédéric, président du TC Saint-Porchaire, au 06.04.59.21.64.



Club de gymnastique volontaire et de randonnée



« Sportez-vous bien a la GV »

Des activités pour tous : gymnastique féminine et masculine, gym douce, marche dynamique et de détente.

En septembre, notre saison 2020/2021 a redémarré et accueilli de nouveaux adhérents dans la salle multi-activités ; toutes nos activités (gymnastique et randonnée) ont repris avec enthousiasme ; le besoin de bouger et de se retrouver était important.

Malheureusement, début novembre, le confinement a encore tout stoppé.

Pour que chaque adhérent puisse continuer nous avons mis en place des cours de gym en vidéo.

En janvier les randonnées ont pu reprendre par groupe de six, avec tous les gestes barrières et de distanciation entre chaque groupe.

Au 25 avril la gym dans les établissements sportifs de plein air (stade, terrain de sport) fut autorisée. Nous avons donc repris en extérieur sur le stade.

Espérant que nos activités puissent reprendre en septembre dans de meilleures conditions, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Tai-chi

Les cours suspendus en raison des dispositions réglementaires à partir de mi-octobre 2020 ont pu, suite à une décision du bureau de l'association, reprendre en extérieur (dans la limite des possibilités liées à la météo) à partir du 31 mai 2021. Une opportunité pour les adhérents qui le désirent de reprendre l'entraînement en groupe, de poser l'attention sur l'instant présent, d'emplir chaque partie du corps de conscience toujours dans un esprit de non performance et de bienveillance.

La sortie prévue en juin a été reportée à l'année prochaine.

Nous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances d'été et vous donnons rendez-vous à la journée des associations début septembre.



Patrick Février - associationtaichisp@gmail.com

Judo club de Saint-Porchaire

Encore une année perturbée par la Covid mais nous n'aurons que plus de plaisir à vous retrouver à la rentrée de septembre dans ce nouveau dojo de 144 m² quasiment toujours aussi neuf !



Notre club propose des cours de judo pour débutants et confirmés, pour tous publics à partir de 6 ans. Les cours de judo sont dispensés par André Andermatt, notre professeur diplômé d'état, seule ceinture noire 7^e dan du département, efficacement secondé par Pascal David, ceinture noire 5^e dan. Osez essayer le judo en septembre ! 2 séances offertes avec prêt du kimono. Horaires des cours - enfants (dès 6 ans) : mardi et vendredi de 17 h 30 à 18 h 45 ; ados (dès 13 ans) et adultes : mardi et vendredi de 19 h à 20 h 30. Espace multi-activités de Saint-Porchaire - rue du Collège <http://jc-stporchaire.clubeo.com>

judoclub.stporchaire@laposte.net - 06.51.69.87.97

Les associations

Badminton



Comme tout un chacun, notre association BSP17 a été impactée par la Covid-19 et les protocoles sanitaires.

Après une saison 2019/2020 perturbée par le premier confinement, nous étions heureux de retrouver les anciens adhérents et d'accueillir de nouveaux pratiquants pour une nouvelle saison 2020/2021.

Malheureusement notre joie fut de courte durée. En effet, depuis novembre 2020, raquettes et baskets sont restées au fond du sac. Au plus vite, nous avons hâte de taquiner à nouveau du volant. Nous espérons pouvoir reprendre nos entraînements courant juin et clore cette saison particulière par un temps convivial lors de

notre assemblée générale.

C'est ainsi que prend fin la 7^e année de notre association.

Toutefois, si le contexte sanitaire nous le permet, nous serons ravis de vous rencontrer la saison prochaine au cours de nos 3 créneaux hebdomadaires.

Sous réserve, nous devrions maintenir nos créneaux : le lundi de 19 h à 20 h 30 ; le mercredi de 20 h à 21 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h.

Nous pratiquons le badminton en mode loisirs.

Nous sommes invités à participer à des rencontres amicales avec d'autres clubs charentais. Sinon, nous organisons des temps festifs au cours de la saison : tournois internes, participation au Téléthon, soirée crêpes...

Rendez-vous en septembre, pour les inscriptions et réinscriptions pour la saison 2021/2022.

Pour le BSP-17, le président, J. Vins

Renseignements : contact.bsp17@gmail.com

Ateliers artistiques du Bruant

Maintien des activités malgré une année à nouveau bouleversée !

À la même époque, l'an passé, nous vous parlions des bienfaits du yoga et de la réactivité de Marc, qui encadre cette activité pour la 3^e année. Cette réactivité s'est confirmée dès novembre, puisque l'activité s'est poursuivie en distanciel, (en direct ou par l'intermédiaire de séances filmées), laissant la possibilité à chacun de la pratiquer en fonction de son emploi du temps.



L'activité danse s'est poursuivie, au gré des consignes gouvernementales, en présentiel, en distanciel et enfin en extérieur. On peut dire que les élèves et leur professeur Benjamin ont montré une excellente capacité d'adaptation. L'année se clôturera, nous l'espérons, par une petite représentation lors d'une porte ouverte.

L'activité jeu d'échecs connaît des débuts prometteurs avec le petit groupe d'enfants, assidus malgré les conditions perturbées. Nadège espère retrouver rapidement les joueurs, jeunes et moins jeunes, pour des parties de jeu intenses.

L'activité discussions en langue anglaise avec Sonia n'a pas connu l'intérêt que nous espérions. Elle s'est malgré tout maintenue en petit comité tout au long de l'année.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée !

Passez un bel été et prenez soin de vous!

Le bureau des AAB

aab-danse-yoga@hotmail.fr - www.ateliersartistiquesbruant.fr

Manifestations

Juillet

2, 9 et 16 :

Marché semi-nocturne de producteurs bio et artisans locaux de 17 h 30 à 22 h, place Bézier

Du 5 au 8 :

Sites en scène au château de la Roche Courbon « Marius » de Marcel Pagnol

Mardi 13 :

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

Mardi 20 :

Visite du soir organisée par le Pays de Saintonge Romane

Dimanche 25 :

Journée médiévale au château de la Roche Courbon

Septembre

Samedi 4 :

Forum des associations sur le parking de l'aire sportive

3, 10 et 17 :

Marché semi-nocturne de producteurs bio et artisans locaux de 17 h 30 à 22 h, place Bézier

Octobre

23 et 24 :

Course nature au château de la Roche Courbon

Novembre

6 et 7 :

Journées du vin d'Alsace et de la choucroute

Lundi 11 :

Cérémonie de commémoration de l'Armistice

Décembre

Du 4 et 5 :

Marché de Noël au château de la Roche Courbon

Manifestations organisées sous réserve des mesures sanitaires et dans le respect des gestes barrière



Numéros utiles

MÉDECINS

CABINET MÉDICAL

Dr Pierre Pujos 06.80.46.91.53
64, rue Nationale

CABINET MÉDICAL

Dr Andréa Poppelier
Dr Pauline Pourrat
Dr Simon Forget 05 46 95 54 45
103, rue Nationale

DENTISTE

Dr Jean-François Primault
43, rue Nationale 05 46 74 57 08

PHARMACIE

PHARMACIE DU CHÂTEAU

62, rue Nationale 05 46 95 60 25

KINÉSITHÉRAPEUTE

Jacques Elsen - Jessica Thévin
- Elisabeth Poncelet
12, rue de l'Allée Verte 05 46 95 60 23

INFIRMIÈRES

Amélie Poujon - Christophe Dupouts
64, rue Nationale 07 72 50 73 80
Marylène Dusseval - Estelle Chailloux
78, rue Nationale 06 82 53 47 79

SAGE FEMME

Adeline Martin
78, rue Nationale 06 44 80 41 72

VÉTÉRINAIRE

Dr Dominique Pontonnier
89, rue Nationale 05 46 95 05 80

PODOLOGUE

Laurence de Lignières-Bonnet
05 46 93 06 55

OSTÉOPATHE

Quentin Hilaire
61, rue Nationale 05 46 98 15 07

AMBULANCES

Nuit et jour 05 46 74 34 73

POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

**CENTRE DE SECOURS
SAINT-PORCHAIRE**
05 46 95 68 93

**GENDARMERIE
SAINT-PORCHAIRE**
05 46 95 60 03

CENTRE ANTI-POISON
05 56 96 40 80

**CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTES**
05 46 95 15 15

**CENTRE HOSPITALIER
DE ROCHEFORT**
05 46 88 50 50

**PRÉFECTURE
DE LA ROCHELLE**
05 46 27 43 00

**SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINTES**
05 46 92 37 00

EDF - 0800 12 33 33

**RÉGIE D'EXPLOITATION
DES EAUX (RESE)**
05 46 97 11 92

